

# DOB

## DÉBAT

## D'ORIENTATIONS

## BUDGÉTAIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250227-D2025-1-1-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025

Publication : 12/03/2025

# 20 25

# SOMMAIRE

03	<u>Préambule</u>
03	<u>Le contexte international et national – Macroéconomique</u>
05	<u>Les principales dispositions de la loi de Finances 2025</u>
07	<u>La dynamique du territoire intercommunal : portrait</u>
07	<u>Nos politiques sectorielles : Bilans 2024 et perspectives 2025</u>
14	<u>Premiers bilans 2024 et cadrage budgétaire 2025</u>
15	<u>Évolution des dépenses de fonctionnement</u>
21	<u>Évolution des recettes de fonctionnement</u>
25	<u>La programmation des investissements 2025 : PPI consolidé</u>
31	<u>Dette et financement des investissements</u>
32	<u>Perspectives et pacte fiscal 2025</u>

## ANNEXES :

- Observatoire du territoire : Portrait
- PPI globalisé
- Etat de la dette au 31 décembre 2024

## Préambule

Le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de poser les choix de la collectivité en les plaçant dans un contexte national et local. L'importance de la collectivité nous conduit à mener ce débat préalablement à la construction des budgets qui a lieu au sein du Conseil Communautaire dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (CAAMarseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »).

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions **sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.**

Le vote du budget primitif 2025 est fixé au 2 avril 2025.

### 1. Le contexte international et national

#### Le contexte macroéconomique

La croissance atteindrait 1,1 % en 2025, dans un contexte de baisse de l'inflation qui soutient la demande privée.

En 2024, l'économie française continue à démontrer sa résilience, malgré un contexte international relativement peu porteur.

Si l'investissement privé pâtit des taux d'intérêt élevés et l'épargne des ménages demeure significativement au-dessus de son niveau avant crise malgré le repli de l'inflation, les exportations et la demande publique sont allantes.

La croissance devrait atteindre 1,1 % sur l'année 2024, avec toutefois une composition de la croissance peu favorable pour les finances publiques.

**L'inflation**, au sens de l'IPC (L'indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument de mesure de l'inflation\*), a poursuivi son reflux en 2024, et s'établirait à +2,1 % en moyenne annuelle (après +4,9 % en 2023).

Les prix de l'énergie ralentiraient, notamment du fait de la baisse des prix des produits pétroliers. Les prix des produits alimentaires et manufacturés se stabiliseraient.

L'inflation serait principalement soutenue par le prix des services, en lien avec la dynamique des salaires.

En août 2024, l'inflation est repassée en dessous de 2 % pour la première fois depuis août 2021, à +1,8 %.

La baisse de l'inflation en zone euro a permis à la Banque centrale européenne (BCE) **d'amorcer un cycle de desserrement monétaire.**

En 2025, la croissance s'élèverait à nouveau à 1,1 %, et serait essentiellement tirée par le redressement de la demande intérieure privée, dans un contexte de poursuite de la baisse de l'inflation. La consommation des ménages (+1,3 %) accélérerait, grâce au reflux confirmé de l'inflation (+1,8 % en 2025).

L'investissement se stabiliserait, tant pour les ménages que pour les entreprises, **grâce à la détente des conditions de financement.**

L'inflation achèverait sa normalisation en se stabilisant sous 2 %, à 1,8 % en moyenne annuelle. À cet horizon, elle serait essentiellement tirée par les prix des services. Les prix alimentaires demeureraient stables et ceux de l'énergie orientés à la baisse.

Pour 2025, la prévision de croissance est égale à celle du Consensus de septembre (1,1 %). Elle est légèrement **inférieure à celle de l'OCDE.**

La situation géopolitique en Ukraine, au Proche et Moyen-Orient fait peser des risques sur les prix des matières premières et sur les échanges commerciaux. Une dégradation de la situation représente un aléa baissier sur le scénario

### **Contexte inédit du vote de la loi de finances 2025**

Le vote de la loi de finances s'est conclu par un vote définitif du Sénat ce jeudi 6 février 2025, qui a fait l'objet d'un accord entre députés et sénateurs. Après le recours au 49.3 à l'Assemblée, ce vote conforme du Sénat permet l'adoption définitive du budget par le Parlement, **avec un mois et demi de retard.**

Le texte fait l'objet d'une saisine au Conseil constitutionnel, ultime étape avant que la future loi de finances soit promulguée.

### **La trajectoire des finances publiques : un effort d'ampleur pour redresser les comptes publics en 2025.**

En 2024, le déficit public prévu s'établirait à 6,1 % du PIB, après 5,5 % en 2023, soit une dégradation de -0,6 pt de PIB.

Ces effets seraient toutefois atténués par la sortie progressive des mesures exceptionnelles prises pour protéger les ménages et les entreprises face à la hausse des prix de l'énergie. Cette dégradation spontanée du solde structurel est en partie compensée par la décision prise en février 2024 par le Gouvernement d'annuler 10 Md€ de crédits sur le budget de l'État et la modération attendue en fin d'année des dépenses locales.

*« Le niveau de réduction du déficit public, passant de 6 % en 2024 à un **objectif de 5,4 %** prévu par ce PLF, est conséquent, avec au total 50 milliards d'euros. Un « effort partagé, avec d'une part 30 milliards d'euros d'économies, un effort jamais fait, et 20 milliards d'euros de hausses d'impôts, proportionnelles aux capacités contributives de chacun », a souligné le ministre de l'Economie, Eric Lombard. Des économies qui « passent majoritairement par la baisse du fonctionnement de l'Etat », avec « une diminution de 2% des crédits ministériels. »*

La présentation du PLF pour 2025 intervient dans un contexte marqué par une progression des dépenses locales qui s'explique notamment par le cycle électoral municipal et l'arrivée à terme de nombreux projets d'investissement ( progression dynamique en 2024 des dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de +6 % et des dépenses réelles d'investissement de +10,8 % sur les huit premiers mois 2024).

En 2025, les collectivités territoriales seront amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de -5,4 % en 2025. Cependant, cet effort sera proportionné au poids des collectivités territoriales dans la dépense publique et tiendra compte de leur situation financière.

- *Le « **Dilico** » se substitue au « fonds de réserve » initialement prévu par l'article 64 du PLF. Il n'opère aucun prélèvement de ressources au profit de l'État mais vise uniquement à lisser dans le temps les recettes des collectivités territoriales qui sont en mesure de contribuer au redressement des comptes publics. Le **remplacement du « fonds de réserve » par un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (« Dilico »)**, ramène l'effort des collectivités à la maîtrise des finances publiques de **5 Md€ à 2,2 Md€.***

***L'intercom de la Vire au Noireau ne devrait pas être concernée par cette mesure.***

## 2. Les principales dispositions de la loi de Finances 2025

### Tour d'horizon des principales évolutions qui devraient concerner les particuliers

- **Barème 2025 de l'impôt sur le revenu ajusté sur l'inflation**  
Attendue par plus de 18 millions de foyers fiscaux qui payent l'impôt sur le revenu. L'une des premières dispositions de la loi de finances est de revaloriser sur l'inflation son barème, afin d'éviter de pénaliser les personnes dont les revenus n'auraient pas augmenté plus vite que l'inflation.  
Pour les foyers les plus aisés, le projet de loi de finances introduit pour l'année 2025 une contribution différentielle sur les hauts revenus.
- **Le malus sur voitures thermiques durci, la consommation de gaz davantage taxée**  
La fiscalité écologique renforce également dans ce budget le seuil de déclenchement du malus auto à partir du 1<sup>er</sup> mars. La surtaxe se déclenchera quand le niveau d'émission de CO2 sera supérieur ou égal à 113 grammes par kilomètre, contre 118 aujourd'hui.  
Evolution également à prévoir pour les particuliers qui prévoyaient d'installer une chaudière à gaz : le taux de la TVA pour l'installation passera à 20 %, de même que le taux de TVA sur les abonnements de gaz (comme l'électricité), en raison de la réglementation européenne.
- **Logement : hausse potentielle des « frais de notaire »**  
le budget 2025 donne la possibilité aux départements qui le souhaitent d'augmenter de 0,5 point le plafond des DMT0 (droits de mutation à titre onéreux). Cette augmentation, applicable à chaque achat d'un bien immobilier, ne s'appliquera toutefois pas pour les primo-accédants.  
Autre disposition, censée relancer le secteur : le prêt à taux zéro (PTZ) accessible à ces mêmes primo-accédants, sera étendu à tout le territoire, qu'il s'agisse d'un achat d'une construction individuelle ou collective.  
Le texte instaure également une exonération de frais de succession sur les dons aux enfants ou petits-enfants si l'argent sert à financer l'achat d'une résidence principale neuve, ou la rénovation d'une résidence principale, dans la limite de 100 000 euros.
- **Les arrêts maladies de fonctionnaires moins bien pris en charge**  
Le projet de loi de finances va également avoir des conséquences directes pour les Français qui travaillent dans la fonction publique. **Le taux d'indemnisation de ces arrêts maladie a été réduit à 90 % (au lieu de 100 %).**

### PLF 2025 : mesures concernant les entreprises et les collectivités

- **Faire participer de manière temporaire et exceptionnelle les plus grandes entreprises au redressement des comptes publics**  
Pour contribuer au redressement des comptes publics, une contribution exceptionnelle et temporaire sur les bénéfices des plus grandes entreprises est instituée. Elle ciblera les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 1 Md€, soit environ 400 entreprises. Elle s'appliquera à l'ensemble des bénéfices réalisés en France sur les années 2024 et 2025.
- **Report de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (article 62).** Prévues pour 2027, la suppression définitive de la CVAE est reportée. Les taux d'imposition seront abaissés progressivement à compter de 2026. La CVAE sera totalement supprimée en 2030.

- **Mesures en faveur du secteur agricole** (articles 66 à 72).

Plusieurs mesures pérennes visant à soutenir le monde agricole face aux enjeux du changement climatique et du renouvellement des générations et contribuer à la souveraineté alimentaire.

Parmi ces mesures :

- La déduction pour épargne de précaution sera renforcée, en permettant
- l'exonération partielle en cas de mobilisation de l'épargne pour faire face à un aléa climatique ou naturel ;
- La déduction en faveur des stocks de vaches laitières et allaitantes sera rendue plus favorable en vue d'inciter à l'accroissement du cheptel bovin français ;
- Le taux d'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) en faveur des terres agricoles sera relevé de moitié ;
- Renforce les exonérations en cas de cession au profit des jeunes agriculteurs et annule les hausses prévues sur le gazole utilisé pour les travaux agricoles et forestiers.

**Poursuivre la transition écologique**

- Adaptation des tarifs d'accise sur l'électricité en sortie du bouclier tarifaire  
Pour soutenir les ménages et les entreprises face à la crise énergétique, l'État a mobilisé plusieurs leviers. Ainsi, les tarifs d'accise sur l'électricité ont été portés à leurs niveaux minimum autorisés par le droit européen. La sortie définitive de ce « bouclier fiscal » au **1er février 2025 a été actée l'an dernier.**

Dans ce contexte, ce projet de loi de finances pour 2025 adapte les tarifs normaux

d'accise en sortie de bouclier tarifaire pour garantir une baisse d'au moins 9 % du tarif réglementé de vente d'électricité à compter du 1er février 2025.

**Autres mesures touchant les collectivités**

- Classement des communes en zones France ruralités revitalisation (article 99). Les communes ayant perdu le bénéfice du régime des ZRR pourront bénéficier des aides du dispositif FRR. Le classement en FRR+ pour les plus vulnérables sera étendu. Enfin, les exonérations des bassins d'emploi à redynamiser sont prorogées.
- **Dépenses des ministères : quelques coupes amoindries**  
Le coup de frein sur la dépense publique est notamment très visible sur des missions telles que la recherche et l'enseignement supérieur, la culture, l'aide publique au développement, l'agriculture ou encore l'écologie. La diminution de ce dernier est allégée de 300 millions d'euros . Les parlementaires ont toutefois pu préserver le fonds de prévention des catastrophes naturelles ou encore le Fonds vert, qui finance les investissements dans la transition écologique dans les communes.
- La commission mixte paritaire a également retenu la création **d'un versement mobilité étendu au niveau des régions**, une contribution assurée par les entreprises qui n'est applicable aujourd'hui que dans les communautés de commune et, pour l'échelon régional, seulement en Île-de-France. Le taux a néanmoins été ramené de 0,2 % à 0,15 %.
- Dans le même objectif de relance du logement, le prêt à taux zéro (PTZ) est bien étendu à tout le territoire, dans le neuf. La mission Cohésion des territoires, qui comprend les dépenses relatives au Logement, voit toutefois ses crédits diminués.

- Le gouvernement a fait marche arrière sur une disposition pénalisante pour des dizaines de milliers de microentreprises dans le pays **avec la suspension de la mesure.**
- Le volet écologie du budget passe de 24 milliards d'euros en 2024 à 21 milliards en 2025
- Cette année, **les crédits alloués à MaPrimeRénov' accusent une baisse, pour s'établir à 2,3 milliards d'euros contre 4 milliards en 2024.** En incluant cette aide au budget en baisse dans le calcul, la diminution des moyens alloués à la mission écologie entre 2024 et 2025 tombe autour de 8 %.
- Le **« fonds vert »**, destiné à financer les investissements pour la transition écologique dans les collectivités locales passe de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard cette année.
- Une hausse de la DGF de 149,6 M€ **compensant** la baisse de 150 M€ des crédits du programme 119 (**concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements**)
- Les crédits de la **DETR** sont sanctuarisés (1,046 Md€)
- La baisse portant sur la **DSIL** à hauteur de 145 M€
- Divers ajustements, à hauteur de 2 M€, des compensations financières versées aux collectivités territoriales ou à leurs groupements via la dotation générale de décentralisation (DGD)
- Une augmentation de la dotation aménités rurales de 10 M€
- La suppression de la modulation prévue des conditions d'attribution du FCTVA, la **stabilisation en valeur des fractions de TVA affectées aux collectivités locales.**

### **3. La dynamique du territoire intercommunal : portrait**

Depuis plus d'un an la DSI en partenariat avec les différents services de l'intercom ont travaillé à la création et la mise en place d'un observatoire du territoire basé sur des données disponibles en open data ( INSEE...) ainsi que sur nos données internes (données propres liées aux compétences).

- **Socio démographie : Revenus des ménages- composition famille**
- **Economie**
- **Logement et habitat : Taux de vacance des logements**
- **Mobilité : Flux domicile travail**

**CF. ANNEXE**

### **4. Nos politiques sectorielles : bilans 2024 et perspectives 2025**

L'intercom de la Vire au Noireau connaît une montée en puissance depuis 2020 avec l'intégration de compétences d'intérêt communautaire qui accompagnent nos concitoyens au quotidien. C'est le cas des politiques publiques menées autour du tri des déchets ménagers, de la rénovation de l'habitat, de la mobilité ou plus récemment de la santé.

#### **1<sup>er</sup> Octobre 2024 : Une politique volontariste consacrée au projet de santé territorial**

Sur décision unanime des élus, l'intercom s'est saisie de la compétence « santé », compétence régalienne rappelons-le , afin de structurer et garantir une offre de soins pour tous sur le territoire.

Ainsi l'ensemble des établissements communaux de santé (Centre municipal de Santé de Valdallière et la Maison médicale de la Graverie) sont pris en charge par l'Intercom de la Vire au Noireau, déjà propriétaire des PSLA de Condé-en-Normandie et Vire Normandie.

Le Contrat Local de Santé (C.L.S.) a été signé, après une année d'élaboration du diagnostic et plan d'actions, le 3 octobre 2024 par l'ensemble des partenaires en présence du président de Région.

1ère action partenariale pour le territoire afin de désengorger les urgences du centre hospitalier, ouverture au 1<sup>er</sup> avril d'une unité de soins non programmés.

Une chargée de mission de Projet de Santé Territorial, recrutée le 1er octobre 2024, œuvre à la mise en place des actions du C.L.S. sur trois ans, jusqu'en 2027, ainsi qu'à la gestion et l'évolution des établissements de santé du territoire.

L'installation à nouveau d'une antenne de l'Institut régional pour la santé (Irsa), à la clinique Notre-Dame, proposant des examens de prévention santé gratuits entre autres aux publics éloignés de la santé.

L'intercom a mis également tout en œuvre pour recruter et salarier des médecins généralistes sur le territoire.

Autre projet phare, le déploiement, face au nombre croissant de patients sans médecin traitant, d'une politique mobile de soins avec l'acquisition d'un Médicobus et sa mise en fonctionnement à partir de mars 2025 (objectifs : élargir l'offre de soins via une politique du « aller vers » et favoriser la prévention et le dépistage).

De même, plusieurs projets seront lancés ou mis en œuvre :

- Extension du P.S.L.A. de Vire, dont le permis de construire devrait être déposé prochainement, et les travaux réalisés en 2025, permettant d'agrandir le cabinet dentaire et de pouvoir accueillir davantage de professionnels de santé, internes en médecine, médecins salariés et autres praticiens,
- Aménagement du P.S.L.A. de Condé-en-Normandie, avec le déménagement du pôle kinésithérapeutes à la place des médecins généralistes et l'aménagement de nouveaux cabinets au rez-de-chaussée afin d'accueillir de nouveaux professionnels de santé,
- Le lancement de la réhabilitation de bâtiments en maison médicale à Noues-de-Sienne (Saint-Sever) avec une ouverture en 2026 (la maîtrise d'œuvre sera lancée été 2025 en partenariat avec l'EPF Normandie),
- La création d'une maison médicale à Soulevre-en-Bocage (Saint-Martin-des-Besaces) avec un portage immobilier assuré par office Santé avec l'installation de nouveaux professionnels de santé.

## Un territoire durable

### 1. Mobilité et service à la demande

L'année 2024 et au cours de l'année 2025, l'Intercom de la Vire au Noireau continuera ses dynamiques innovantes et engageantes dans les démarches de transition. Dans le cadre notamment de son Contrat d'Objectifs Territorial, avec l'ADEME, l'Intercom agit pour réduire son impact sur l'environnement mais aussi accompagne nos concitoyens dans leurs démarches de transitions avec les Défis Climat, dès début 2025.

La mobilité a été au cours de l'année 2024, un sujet central avec le renouvellement de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du réseau de transport public et des mobilités. Notre nouvel engagement pour 5 ans, se traduit par **des services optimisés** au niveau du transport scolaire et urbain, ainsi qu'un nouveau service pour tous les habitants du territoire : le TRANSPORT A LA DEMANDE sur l'ensemble du territoire intercommunal. Ces nouveautés en mobilité se traduisent aussi par **une nouvelle identité pour** l'ensemble du service mobilité :



Dynamique, moderne, **choix des habitants du territoire** Tiva a pour objectif d'accompagner chaque habitant dans sa recherche d'une solution de mobilité la plus durable possible.

Au cours de l'année 2025, cette offre de mobilité va venir s'étoffer avec l'accompagnement de l'Etat dans le cadre **du Fonds Vert Mobilité durable** : déploiement d'un bouquet de services mobilité avec notamment une offre de covoiturage pour les trajets domicile travail et nouveaux vélos proposés à la location pour tous les habitants.

Le projet de pôle multimodal avec la maison des mobilités ( gare SNCF) est toujours en cours d'études et de faisabilité avec les différents partenaires.

## 2. Le cycle de l'eau

Au niveau **de l'environnement et la gestion des milieux aquatiques**, l'année 2025 sera une année de préparation pour le lancement d'un Programme de Restauration et d'Entretien des Rivières sur la Druance.

**L'Eau** : le Grand Cycle assuré par la compétence Gestion des Milieux Aquatiques au niveau de l'Intercom, mais c'est **le Petit Cycle qui sera au cœur des débats durant l'année 2025** avec une réflexion sur le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes au 1er janvier 2026.

Des débats devront avoir lieu au sein de nos instances et en y associant l'ensemble des forces vives du territoire concernées par la gestion de ce bien commun essentiel qu'est l'eau.

Les compétences sont aujourd'hui réparties entre des syndicats extra-communautaires et des communes notamment pour l'assainissement. Les incidences de la prise de compétences seront au cœur de nos discussions en instances au cours de l'année à venir, notamment pour la création de dynamiques de solidarité pour le partage de cette ressource.

## 3. Déchets ménagers et mise en place de la REOMI

L'année 2025 sera consacrée à la mise à jour de la base de données des redevables afin de mettre en place la redevance au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cette année sera prioritairement axée sur la mise en place de la facturation de la REOMI sur **la commune de Soulevre en Bocage ( 1<sup>ère</sup> phase de déploiement )** suivant les nouvelles modalités de facturation ( à l'utilisateur) et ce après intégration des modifications liées à l'adressage.

Dès le printemps, nos habitants seront dotés de sacs translucides fournis par l'intercom afin d'améliorer les gestes de tri au quotidien et de déployer la redevance sur l'entier territoire.

Les besoins et ressources nécessaires pour cette année 2025 seront des ressources humaines avec la création de postes non permanents nous permettant d'absorber l'accroissement temporaire d'activités lié à la mise en œuvre de la reomi .( accueil –saisie de la base de données des redevables- facturation de la reomi) .

La phase de construction de la déchèterie sur Vire Normandie sera lancée dans le second trimestre 2025. L'appel d'offres relativement favorable nous a permis de rester dans l'enveloppe financière prévue. L'emprunt contracté en juillet 2022 auprès de la Banque des Territoires a été activé lors de l'approbation du permis de construire en août 2024.

#### 4. Soutien des partenaires financiers et institutionnels : la contractualisation .

L'année 2024 a été une année de **consolidation** de nos projets pour la dernière partie du mandat.

Des demandes d'accompagnement ont été réalisées auprès de nos partenaires historiques : **l'Etat** au travers des Fonds Vert et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du **Département** via le contrat de territoire départemental .

Le contrat départemental représente une enveloppe mobilisable de 7 437 062 euros pour l'ensemble du territoire ( 2022-2026) dont 743 000 pour les projets « vélo ».

Le taux d'exécution du contrat a **atteint 31 % soit 2 324 706 euros** déjà mobilisés fin 2024.

En 2024 pour l'intercom : le plan de mobilité et l'opération de granimarbre ont été subventionnés.

En 2025, les dossiers du siège communautaire, du PSLA de Vire et la réhabilitation de la ZAE le gast seront aidés financièrement.

L'année 2025 sera aussi le moment de signer le **contrat de territoire régional**.

L'accompagnement de 11 projets (communaux et intercommunaux) pour un montant de plus de 3 000 000€ qui viennent également permettre localement le déploiement des projets sportifs, culturels, de mobilité douces, de santé et de développement économique.

Le contrat de territoire régional comporte également un volet de financement destiné à la modernisation et réhabilitation des commerces du centre ville ( dispositif ACTe 400 k€).

#### 5. Développement économique

En 2024, concernant le développement économique, plusieurs actions majeures sur tous les pôles de proximité du territoire:

- En matière d'emploi, l'organisation de de 2 job datings en mars et octobre à la salle du Vaudeville à Vire Normandie, événements devenus désormais incontournables sur le bassin d'emploi, attendus par les entreprises et le public (près de 50 entreprises présentes et 500 personnes reçues)
- En matière de réseau et d'échanges avec le tissu d'entreprises, la continuité de l'organisation des Matinales de l'Economie destinée aux chefs d'entreprises sur différentes thématiques : la RSE, les RH, la transition énergétique par exemple. Ainsi que la sortie de la newsletter du service développement économique, à l'attention des acteurs socio-économiques du territoire.

- En matière de services aux salariés :
  - 1) le service développement économique a facilité l'installation d'une micro crèche bilingue du réseau des Jeunes Pousses à Vire . A terme, 24 places seront créées, à destination des entreprises et des familles.
  - 2) Le service de mobilité Mobipro (bouquet covoiturage et vélos à assistance électrique) a changé de nom et est devenu Tiva Pro
- En termes de mobilité douce, l'expérimentation et les aménagements de la zone du Gast à Vire, afin de favoriser la circulation des cyclistes et de donner une réelle dimension « RSE » à la zone d'activité
- En matière de formation, le soutien de la Collectivité à l'école de production textile « Fil en Normandie », hébergée notamment par l'Intercom dans un de ses ateliers condéens. A la rentrée 2024, 12 élèves décrocheurs du système scolaire ont rejoint cette école reconnue par le Ministère de l'Education Nationale pour préparer un CAP métiers de la mode.
- Le développement de l'entreprise Feret située à Saint-Germain du Crioult a également eu lieu, avec l'extension de son site.
- La finalisation des Ateliers de la Graniterie, sur une friche industrielle de Noues de Sienne : l'Intercom mène ainsi depuis 2023 la reconversion d'une partie de la friche Granimarbre en réhabilitant deux anciens bâtiments d'activité en ateliers relais, à Saint-Sever-Calvados.
- A Souleuvre-en-Bocage, l'Intercom a fait le choix d'acquérir une réserve foncière afin de faciliter le déploiement d'une entreprise familiale en développement connue de tous : le Groupe Lemarchand.
- A Valdallière enfin, on peut noter un regain dans la commercialisation du Parc des Crières de Vassy, avec 2 ventes de terrains en 2024.

En termes de nouvelles perspectives pour l'année 2025, :

- La tenue de 2 voire 3 job dating, dont le 1<sup>er</sup> se tiendra le 12 mars prochain à l'hippodrome de Vire Normandie.
- La requalification des zones d'activités économiques du Grand Pré à Roullours et du Gast à Vire, principalement axée sur la voirie et la requalification des espaces publics.
- Sans oublier la mise en place de la signalétique aux couleurs de la collectivité dans tous les parcs communautaires d'ici la fin de l'année 2025 : totems, plaques de rue et bi-mats directionnels pour la visibilité entreprises
- Et enfin la signature d'une convention sur la « Reuse » avec 2 entreprises viroises, la ville de Vire Normandie et la Région Normandie : « Reuse » étant un terme anglophone pour évoquer la réutilisation des eaux usées industrielles, appelée aussi « Réut » en français.

## 6. Mission enseignement supérieur -

En 2024, concernant la compétence enseignement supérieur, recherche, innovation et vie étudiante, plusieurs actions notables :

### Concernant la vie étudiante :

- L'organisation d'une soirée d'accueil des étudiants de 1<sup>ère</sup> année, le 3 octobre dernier, aux fins d'ancrage et de valorisation du territoire auprès des étudiants post-bac. Une soixantaine d'étudiants de l'IUT et de l'IFSI ont ainsi été accueillis de façon conviviale par l'équipe de l'Intercom avec des goodies, un pot d'accueil, un quizz avec des lots et un DJ-set
- **La convention de prestation de service avec le GRETA**, permettant d'assurer le tutorat du campus connecté à partir de l'année 2024-2025. Un campus connecté est un lieu labellisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) depuis 2019 qui permet de faire bénéficier aux étudiants inscrits dans une formation à distance d'un lieu d'étude tout équipé, d'un accompagnement par un tuteur et de rencontrer d'autres étudiants au sein du Campus Connecté.  
⇒ 9 apprenants en 2023-2024, 5 depuis septembre 2024 (plus 1 en cours d'inscription) et à compter de mars 2025 des étudiants préparant un diplôme d'Etat Infirmier à l'IFSI de Vire afin d'accompagner l'apprentissage à distance.
- **L'organisation d'une soirée sur l'orientation des collégiens et des lycéens le 17 décembre dernier, « le rendez-vous parents »**, en partenariat avec l'agence régionale de l'orientation et des métiers de Normandie : près de 180 personnes présentes, ce qui démontre l'utilité d'une telle réunion de proximité pour rassurer les parents et les jeunes.
- Pour 2025, Une charte de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante en concertation avec les 6 établissements de l'enseignement supérieur du territoire est en cours.
- L'approfondissement des actions liées à la vie étudiante, en lien avec l'association des étudiants du territoire Vir'ulent, avec notamment l'initiation de soirées au cinéma et à la piscine de Vire par exemple. L'accès au repas à 1€ pour les étudiants boursiers est accessible au CH de Vire agréé par le CNOUS.
- L'approfondissement des actions liées à la vie étudiante, en lien avec l'association des étudiants du territoire Vir'ulent, avec notamment l'initiation de soirées au cinéma et à la piscine de Vire par exemple
- Un nouveau « café des parents », ce rendez-vous spécial orientation.

## 7. Commerce

En avril 2024 , les **Awards du commerce** ont été un succès, rassemblant 150 participants et mettant en lumière l'expertise de nos commerçants ( événement qui a permis de renforcer et créer des liens entre commerçants) .

En Juillet 2024 , les **Olympiades du commerce** axées sur le sport ont permis aux commerçants de promouvoir leur activité et le territoire ( 50 tournages réalisés –vidéo promotionnelle a atteint 18 000 vues sur les réseaux).

- Notre manager de commerce poursuit son travail de renforcement de l'offre commerciale avec la **Création de l'union commerciale** de Noues de Siennes.
- Mise en place d'un rdv via **les Kfés du commerce** : créer un espace de dialogue et d'information sur des thèmes choisis par les commerçants (tous les 2 mois)

### Dispositif ACTE :

- mise en place d'une aide financière avec la Région Normandie au profit des commerces de proximité favorisant la modernisation de leur commerce, pour une durée de 3 ans (2024-2026) soit une enveloppe de 100 000€ pour l'Intercom de la Vire au Noireau et ses communes, de 400 000€ pour la Région Normandie.

## 8. Urbanisme

En 2024, la loi « Climat et Résilience » a inscrit le territoire dans une trajectoire de réduction de la consommation de l'espace. À cette fin, il a été demandé aux EPCI de faire un bilan de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2023 ; cette consommation étant mise en perspective des objectifs de réduction définis par le Schémas Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Normandie adopté au printemps 2024.

Un travail minutieux d'analyse des autorisations d'urbanisme mettant en lumière une consommation soutenue, restant dans les objectifs de modération et issue pour l'essentiel des besoins liés à l'habitat. Ces bons résultats restent très fragiles parce qu'ils s'appuient sur des ouvertures à l'urbanisation engagées durant la décennie précédente.

### Perspectives 2025

La prochaine étape du ZAN est la mise en place d'un inventaire au fil de l'eau des consommations ainsi que le bilan des surfaces déjà consommées au titre de la décennie précédente pouvant servir de support à de futurs projets. Ces données seront intégrées à l'Observatoire de territoire.

## 9. Habitat

**L'année 2024 , première année où l'ensemble du territoire d'IVN se trouve couvert par des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).** Un travail d'animation de cette politique a été lancé dès le début de l'année 2024 et s'est concrétisé par 4 réunions publiques, 1 réunion avec les professionnels de l'immobilier et une commission Renouvellement Urbain (RU), une participation au salon de l'habitat de Vire et une balade « thermique » dans le cadre de Defi'Toit.

Pour le territoire nouvellement couvert, cela se traduit par : 592 porteurs de projet renseignés, 150 courriers envoyés dans le cadre des OPAH-RU, 154 immeubles visités, 89 logements subventionnés **pour total de 2 176 688 € de subventions tous organismes compris.**

L'année 2025 sera caractérisée par la fin de l'OPAH de Vire Normandie et l'intégration en concertation avec l'ANAH de son territoire aux OPAH d'IVN. Le lancement du « Pacte dérogatoire » pour couvrir en complément des OPAH l'ensemble de la population.

**Et l'expérimentation sur la résorption du logement vacant pour lequel IVN a été retenue** par la Région Normandie sera initiée dès ce début d'année ( 1 ETP à consacrer) .

## 10. Siège communautaire :

Notre projet de création du siège de l'Intercom de la Vire au Noireau sur la friche d'un ancien hôtel –restaurant , sera soutenu financièrement par l'Etat et le département du Calvados.

La création du siège de l'IVN bénéficie d'un accompagnement financier à ce jour de 892 745.32 € de l'Etat (réparti sur diverses enveloppes).

- **5 00 000 €** au titre du FONDS VERT - Recyclage foncier
- **254 835 €** au titre du FONDS VERT - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
- **137 909 €** au titre de la DETR 2024(1<sup>ère</sup> phase de travaux ) . La seconde phase de travaux sera soumis à la DETR fin 2025 - début 2026.

L'autorisation de programme votée :

Crédits réalisés en 2023 : 409 486 €

En 2024 : 11 774 € (+ maîtrise d'œuvre engagée pour 330 k€).

En 2025 : 3 828 740 € dont FCTVA pour 515 K€

### 5- Premiers bilans 2024 et Cadrage budgétaire 2025

Libellé	PREVI 2025	En k€ 2024	En k€ 2023	En k€ 2022	En k€ 2021	En k€ 2020
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>16 708</b>	<b>16 695</b>	<b>16 188</b>	<b>15 244</b>	<b>14 438</b>	<b>13 700</b>
Attributions de compensation	113	113	113	113	113	113
70 Produits de services, du domaine et ventes diverses	320	222	159	184	160	164
73/731 Impôts et taxes	9 000	8 978	8 577	8 039	7 186	8 227
74 Dotations et participations	6 660	6 650	6 657	6 496	6 360	5 038
013 Atténuation de charges	13	13	14	22	27	17
75 Autres produits de gestion courante	600	717	639	183	533	121
77 Produits exceptionnels	2	2	30	207	59	20
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>14 335</b>	<b>13 840</b>	<b>13 630</b>	<b>12 945</b>	<b>12 669</b>	<b>11 879</b>
011 Charges à caractère général	3 000	2 729	2 626	2 250	1 654	719
012 Charges de personnel	1 850	1 636	1 578	1 369	1 369	1 200
65 Autres charges de gestion courante	650	651	487	465	497	463
66 Charges d'intérêts	80	78	75	81	87	102
67 Charges exceptionnelles	30	21	192	38	30	68
014 Atténuation de produits	8 725	8 725	8 673	8 742	9 032	9 327
<b>Epargne brute</b>	<b>2 373</b>	<b>2 855</b>	<b>2 558</b>	<b>2 299</b>	<b>1 769</b>	<b>1 821</b>
16 Remboursement du capital	420	482	478	475	471	359
<b>Epargne nette</b>	<b>1 953</b>	<b>2 373</b>	<b>2 080</b>	<b>1 824</b>	<b>1 298</b>	<b>1 462</b>

Chapitre 75 : excédent budget ZAM

Chapitre 77 : vente du centre administratif Condé

Chapitre 75 : excédent ZAM

Chapitre 75 : Excédent PIPA II (430) + AUTRES ZAE (70)

## 6- Evolution des dépenses de fonctionnement

### Les charges à caractère général (compte 011)

Les charges de fonctionnement compte tenu de l'inflation seront revues à hauteur de + 1.5 %.

### Les charges de personnel et frais assimilés (compte 012)

L'effectif de l'intercom de la Vire au Noireau est de **68 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2025**.

### Les évolutions marquantes à prévoir pour la masse salariale.

En 2025, nous aurons à considérer le recrutement des postes de collaborateurs votés en 2024 pour faire face aux transferts de compétence et missions nouvelles.

### Masse salariale / traitements des agents en 2024 par budget :

Budget	Total chapitre 012	Salaire	Assurances statutaires	Mise à disposition de personnel des communes	Autres personnel extérieurs	Mise à disposition de personnel du budget principal	medecine du travail	ticket resto
BUDGET PRINCIPAL	1 578 002,66 €	1 392 561,49 €	36 856,88 €	87 284,72 €	29 029,68 €		3 249,89 €	29 020,00 €
BUDGET EAU	22 980,19 €	- €	- €	- €	22 980,19 €		- €	- €
BUDGET TEOM/REOM	1 650 240,00 €	1 412 748,27 €	16 325,45 €	132 302,14 €	44 446,06 €	7 052,48 €	6 200,96 €	31 164,64 €
TOTAL	3 251 222,85 €	2 805 309,76 €	53 182,33 €	219 586,86 €	96 455,93 €		9 450,85 €	60 184,64 €

### Evolution des effectifs :

Une fois que les recrutements votés en 2024 seront finalisés, il n'y aura pas de postes permanents supplémentaires sur 2025. Toutefois, compte tenu des quotités de temps de travail des médecins généralistes (équivalent mi temps) il est envisagé de créer un poste supplémentaire afin de répondre aux besoins d'organisation du service et plus précisément celui du Médicobus.

**VOLET RESSOURCES HUMAINES - Projections 2025 uniquement masse salariale ( hors dépenses d'assurance, de mise à disposition et autres frais ) :**

	Budget principal	Budget TEOM	Budget REOM	TOTAL IVN
<b>Base paie janvier 2025 x 12 (+ CIA versé en mars)</b>	<b>1 522 300 €</b>	<b>1 492 000 €</b>	<b>39 444 €</b>	<b>3 053 744,00 €</b>
Pas d'augmentation de la valeur du point	0 €	0 €	- €	0 €
Augmentation de la contribution patronale CNRACL (passage de 31,65 % à 34,65 %)	13 440 €	13 710 €	745 €	27 895 €
Fin de la réduction de 1% sur la cotisation patronale maladie	4 480 €	4 570 €	250 €	9 300 €
Avancements grades / Promotions internes	2 000 €	1 000 €		3 000 €
Avancements d'échelons				
Avancements 2025	6 000 €	6 000 €		12 000 €
Avancements 2024 en année pleine (coût supplémentaire par rapport à 2023)	3 000 €	3 000 €	- €	6 000 €
Participation protection sociale complémentaire	3 000 €	2 600 €	25 €	5 625 €
<b>MOUVEMENTS DE PERSONNEL</b>				
Recrutement d'un chargé de communication (à partir de février)	44 000 €			44 000 €
Recrutement d'un DGA (à partir d'avril)	47 500 €			47 500 €
Recrutement d'un gestionnaire RH (à partir d'avril)	35 500 €			35 500 €
Recrutement d'un responsable commande publique (à partir d'avril)	38 000 €			
Recrutement chargé de mission PVD (contrat de projet- à compter du 11 mars) 80% subventionné	34 000 €			34 000 €
Recrutement d'une assistante administrative REOMI (8 mois)		33 000 €		33 000 €
Recrutement d'un ripeur en accroissement temporaire d'activité (à partir de février)		34 000 €		34 000 €
Saisonniers été 2025		18 000 €		18 000 €
<i>Centre intercommunal de santé</i>				
Recrutement d'un 4ème médecin (sur 6 mois)	35 000 €			35 000 €
Recrutement d'une assistante médicale /SUBVENTIONNE ARS	32 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>1 820 220 €</b>	<b>1 607 880 €</b>	<b>40 464 €</b>	<b>3 398 564 €</b>

La prévision budgétaire portée au chapitre 012 tous budgets confondus, s'élève pour l'année **2025 à 3 398 564 euros contre 3 251 223 euros pour 2024 soit + 4.3 %**

Ne figurent pas ici les recettes liées au cofinancement par l'Etat de certains postes et le montant des consultations médicales.

Voici un tour d'horizon des mesures de l'État 2025 et de ce qui change pour les employeurs, entre nouvelles obligations et impacts sur la gestion de la paie et les Ressources Humaines.

### **Augmentation cotisation CNRACL :**

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), publié au journal officiel du 31 janvier 2025, prévoit une **augmentation du taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux**, et modifie ainsi les dispositions du premier alinéa du II de l'article 5 du décret du 28 juin 1991 fixant les taux des cotisations de divers régimes spéciaux de sécurité sociale.

Calendrier des nouveaux taux applicables :

- **À compter du 1er janvier 2025, le taux est fixé à 34,65 %**
- À compter du 1er janvier 2026, le taux sera fixé à 37,65 %
- À compter du 1er janvier 2027, le taux sera fixé à 40,65 %
- À compter du 1er janvier 2028, le taux sera fixé à 43,65 %

**Ce texte entre en vigueur immédiatement et s'applique aux cotisations de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2025, puis à compter de chaque année suivante jusqu'en 2028.**

**Impact estimé sur la base des salaires de janvier à + 28 000 euros ( hors recrutements en cours).**

### **Prise en charge des frais de transport domicile-travail**

L'exonération sociale et fiscale des remboursements des frais de transport public et des abonnements aux services publics de vélo est prolongée en 2025, dans la limite de 75% du coût de l'abonnement.

Pour rappel, la loi de finances rectificative pour 2022 avait instauré un relèvement temporaire de l'exonération des frais de transport public pour le trajet domicile travail des salariés pour 2022 et 2023.

### **Rachat des jours de repos**

Le dispositif de monétisation des jours et demi-journées de repos acquis est prolongé jusqu'au 31 décembre 2026.

Cette mesure, à distinguer du rachat des jours de repos pour les salariés en forfait jours concerne les aménagements du temps de travail dépassant une semaine ainsi que les accords de réduction du temps de travail (RTT) conclus avant la loi du 20 août 2008.

Cette mesure mise en place à titre provisoire pour renforcer le pouvoir d'achat des salariés par la loi de finances rectificative pour 2022 était initialement prévue pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Enfin, la politique RH s'appuie sur un axe lié à **son action sociale** qui repose sur son adhésion au CNAS .( 222 euros par agent et par an ) .

La mise en place des titres restaurant est une action de renforcement du pouvoir d'achat des agents.par délibération de décembre 2024, il a été acté de passer la **Orientations budgétaires 2025**

valeur faciale des tickets déjeuner de **5 à 6 euros** ( impact budgétaire de + 7200 euros pour 2025).

L'action sociale a constitué un enjeu fort du dialogue social en 2024.

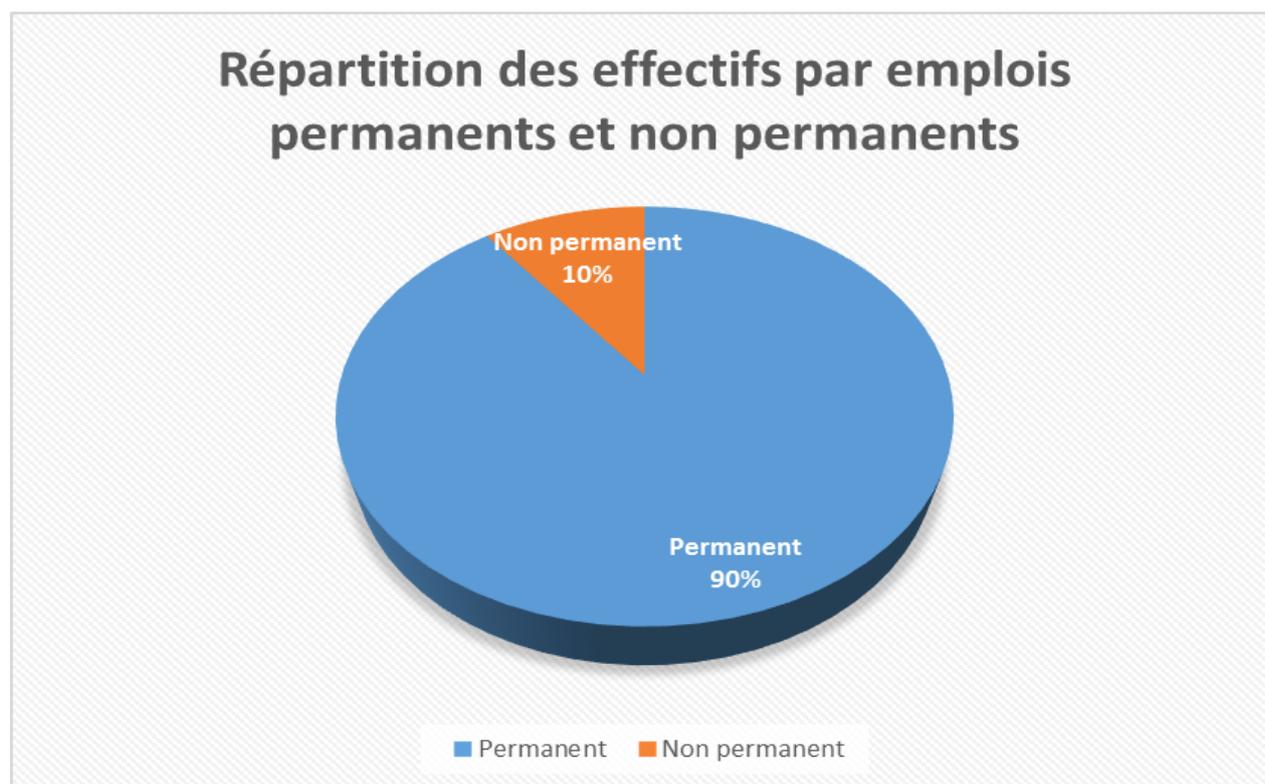
En effet, la participation employeur devient obligatoire dès le 1er janvier 2025 pour la prévoyance (garantie maintien de salaire) et dès le 1er janvier 2026 pour la mutuelle santé .

L'intercom a arrêté sa participation par agent et par mois à 25 euros pour toute adhésion à **la protection sociale complémentaire santé souscrite par le centre de gestion du calvados et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

- **En ce qui concerne la protection sociale complémentaire prévoyance souscrite par le centre de gestion du Calvados , la participation employeur s'élève** à hauteur de :
  - 10 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025
  - 15 € au 1<sup>er</sup> janvier 2026

### Quelques chiffres clefs

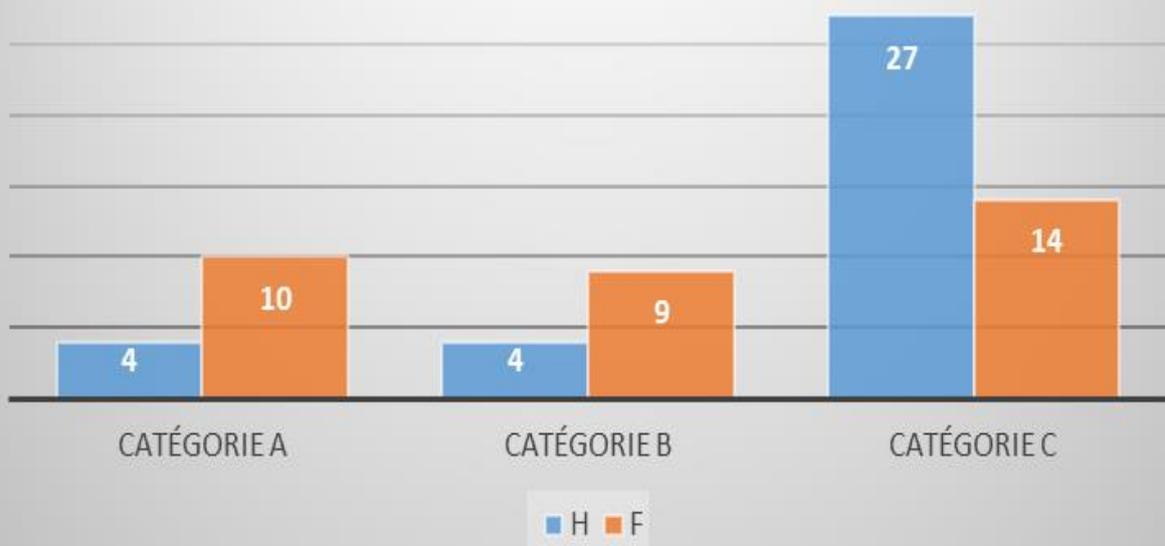
**35 hommes et 33 femmes au 1<sup>er</sup> janvier 2025.**



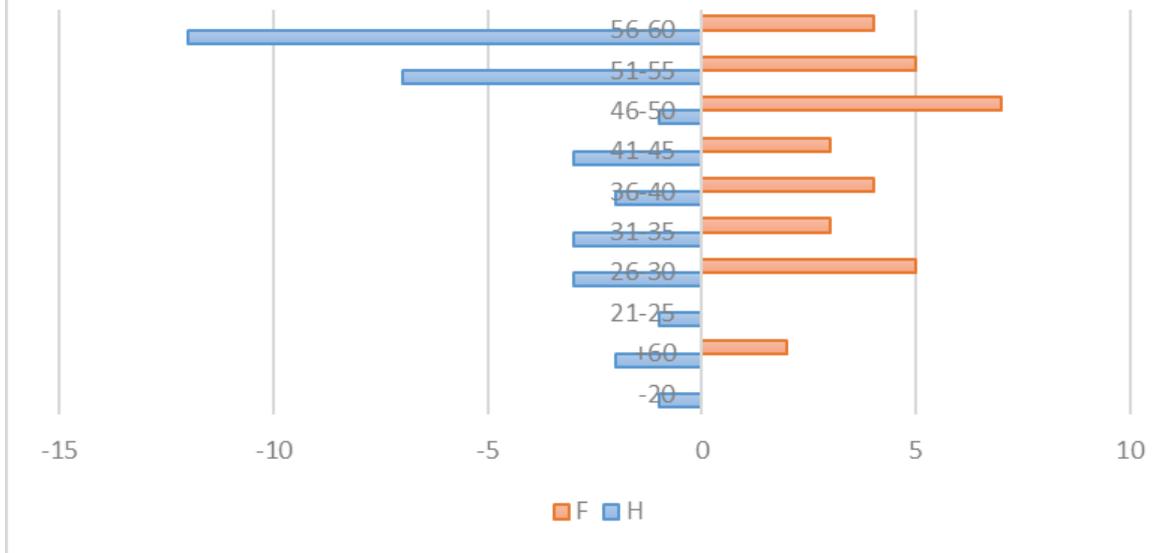
## Agents permanents Répartition entre contractuels et titulaires



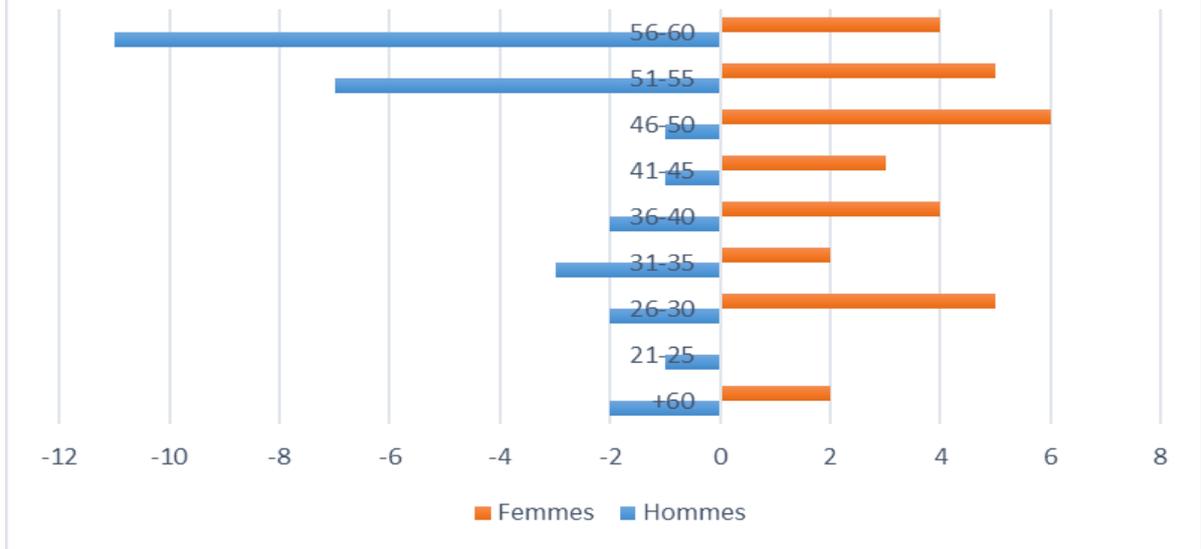
## Répartition des effectifs par sexe et catégorie hiérarchique statutaire



### Pyramide des âges tous emplois confondus au 01/01/2025



### Pyramide des âges au 01/01/2025 Personnel permanent



## Mutualisation des services - Liens entre communes membres et Intercom :

En 2025, un groupe de travail à l'initiative de la Présidente et du Vice président chargé des ressources humaines constitué des 17 maires, a été créé (réuni le 15 janvier). L'objectif est d'avancer sur la mutualisation des services conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

### - Subventions aux organismes extérieurs :

Concernant les subventions aux associations et autres organismes, il est proposé de reconduire les montants de financements accordés en 2024 à ces organismes soit :

En 2025 :

Subventions budget général : **85000** (dont 72 000 euros à la Mission locale)

Subventions compétence économique : **30 000 euros** (Etape, initiatives Calvados ...)

Subvention tourisme : **214 605 euros récurrente** (à l'EPIC tourisme).

## 7- Evolution des recettes de fonctionnement

### Les concours financiers de l'Etat

#### ➤ La DGF dotation globale de fonctionnement :

La dotation d'intercommunalité est calculée sur la base d'une dotation de base, à hauteur de 30%, en fonction de la **population** pondérée par le **coefficient d'intégration fiscale** et d'une dotation de péréquation calculée en fonction de la **population, du potentiel fiscal pondéré par le CIF** et du revenu moyen par habitant.

Prise en compte des AC versées par les communes qui permettra d'augmenter le numérateur du CIF et donc d'optimiser ce critère.

#### Evolution de la DGF depuis 2021 :

DGF	2024	2023	2022	2021
741124 - Dotation d'Intercommunalité	1 113 429,00 €	1 179 827,00 €	1 242 347 €	1 319 970 €
		- 66 398,00 €		
741126 - Dotation de compensation	2 287 001,00 €	2 325 484 €	2 339 064 €	2 391 523 €
		- 38 483 €		
<b>TOTAL DGF</b>	<b>3 400 430,00 €</b>	<b>3 505 311 €</b>	<b>3 581 411 €</b>	<b>3 711 493 €</b>
Evolution dotation interco N / N-1	-2,99%	-2,12%	-3,50%	

#### Coefficient d'intégration fiscale CIF :

- En 2017 était de 0.62
- En 2021 de 0.16
- En 2022 est de 0.16
- **en 2024 de 0.189 CONTRE 0.398 DE CIF MOYEN POUR LA CATEGORIE**

Population DGF de l'année 2024 : **49 456** habitants      2023 : **49 785** habitants

Population Insee de l'année 2024: **47 767** habitants.      2023 : **47 938** habitants

#### La péréquation et FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) :

Péréquation	2024	2023	2021	2020	2019	2018
FPIC	<b>239 642</b>	<b>218 558</b>	<b>225 115</b>	207 282	198 085	384 494

**A / LES RESSOURCES FISCALES ( chapitre 73) et les DOTATIONS D ETAT ( chap.74) :**

chapitre 73/731	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Autres impôts locaux ou assimilés		3 652,00 €	35 409,00 €	23 167,00 €
Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	56 767,15 €	55 148,85 €	40 212,26 €	20 505,53 €
Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques			- €	20 505,53 €
Taxe milieux aquatiques et inondations	160 059,00 €	160 642,00 €	160 283,00 €	- €
Taxes de séjour	111 283,65 €	92 784,53 €	80 241,23 €	56 173,80 €
Fraction de TVA		435 165,00 €	427 426,00 €	390 057,00 €
Taxes foncières et d'habitation	3 432 462,00 €	3 291 681,00 €	3 118 294,00 €	2 639 032,00 €
Cotisation sur la valeur Ajoutée des Entreprises		- €	2 800 969,00 €	2 722 685,00 €
Taxes sur les Surfaces Commerciales	688 799,00 €	658 158,00 €	612 607,00 €	564 060,00 €
Imposition Forfaitaire sur les Entrerpises de Réseau	319 734,00 €	306 194,00 €	285 062,00 €	265 408,00 €
Autres contributions directes IDL	199 449,00 €			
Autres contributions directes GEMAPI	959,00 €			
Attribution de compensation	113 199,00 €	113 199,00 €	113 199,00 €	113 199,00 €
FNGIR	259 769,00 €	259 769,00 €	259 769,00 €	259 769,00 €
Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	239 642,00 €	239 548,00 €	218 558,00 €	225 115,00 €
Fraction compens. TFPB, taxe d'habitation sur Résid. Princi.	438 966,00 €			
Fraction compensatoire de la CVAE	2 957 361,00 €			
Autres taxes diverses		2 960 949,00 €		
	<b>8 978 449,80 €</b>	<b>8 576 890,38 €</b>	<b>8 152 029,49 €</b>	<b>7 299 676,86 €</b>

chapitre 74	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Autres organismes	341 134,00 €	512 703,00 €	478 100,64 €	481 861,65 €
Dotation d'intercommunalité	1 113 429,00 €	1 179 827,00 €	1 242 347,00 €	1 319 970,00 €
Dotation de compensation des groupements de communes	2 287 001,00 €	2 325 484,00 €	2 339 064,00 €	2 391 523,00 €
Participation Etat - Autres	427 304,19 €	351 750,01 €	197 942,03 €	104 626,67 €
Etat - CVAE et CFE	1 535 582,00 €			
Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	67 268,00 €	73 773,00 €	- €	159 052,00 €
Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	43,00 €			
Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)		1 365 874,00 €	1 271 504,00 €	1 285 282,00 €
Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières		41,00 €	- €	
Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	328 510,00 €	330 991,00 €	490 043,00 €	330 991,00 €
	<b>6 100 271,19 €</b>	<b>6 140 443,01 €</b>	<b>6 019 000,67 €</b>	<b>6 073 306,32 €</b>

<b>total chapitres 73 et 74</b>	<b>15 078 720,99 €</b>	<b>14 717 333,39 €</b>	<b>14 171 030,16 €</b>	<b>13 372 983,18 €</b>
---------------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

## B / Les autres recettes fiscales :

### - La fiscalité « ménage » additionnelle :

Le pacte fiscal de l'intercom a été revu en 2022 avec l'instauration d'une taxe additionnelle sur la fiscalité des ménages c'est-à-dire sur la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) soit

- Taxe sur le Foncier Bâti : 0.84 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 0.83 %
- Des recettes en **2024** à hauteur de :
- 388 399 euros sur la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 61 639 euros sur la TFNB

Pour 2025 , la revalorisation des bases aura un impact de + 7500 euros.

### - La fiscalité des déchets ménagers

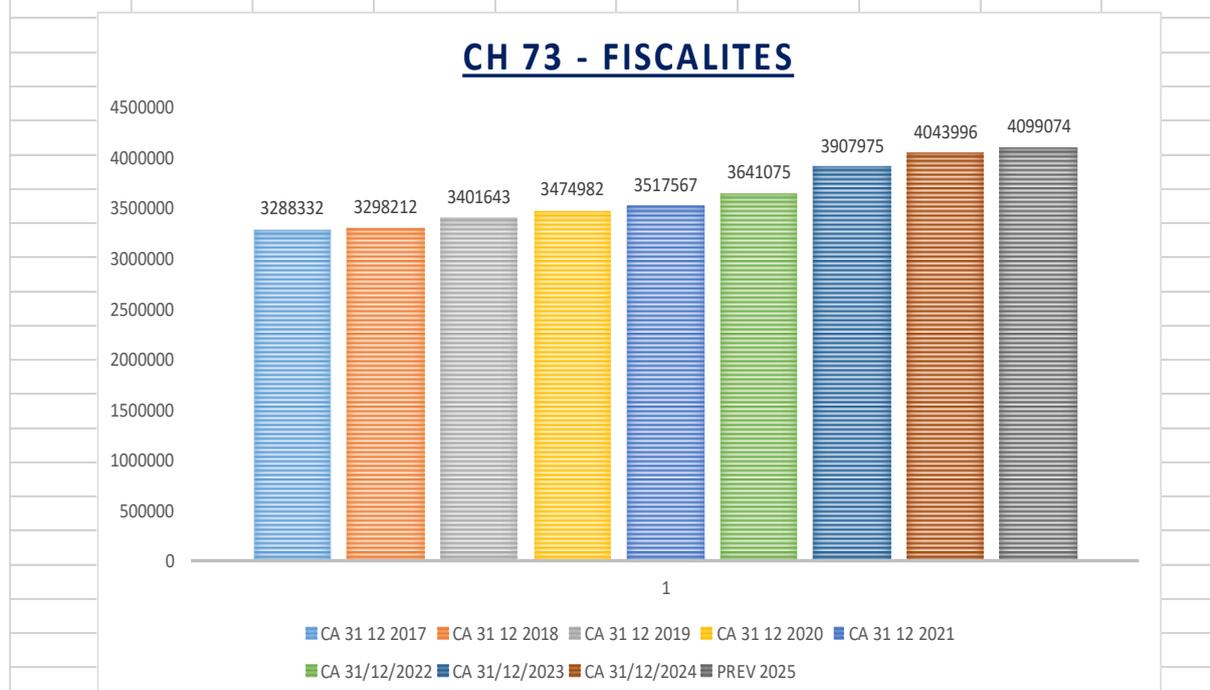
Dans l'attente de cette application :

### - Pour La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en 2024.

Par dérogation depuis 2017, les taux existants sont reconduits à l'identique. La revalorisation des bases entrainera un effet de levier ( pour mémoire +1.7 % ).

Evolution de la TEOM depuis 2017 :

CH 73 - FISCALITE									
CH 73	CA 31 12 2017	CA 31 12 2018	CA 31 12 2019	CA 31 12 2020	CA 31 12 2021	CA 31/12/2022	CA 31/12/2023	CA 31/12/2024	PREV 2025
TEOM	3 288 332 €	3 298 212 €	3 401 643 €	3 474 982 €	3 517 567 €	3 641 075 €	3 907 975 €	4 043 996 €	4 099 074 €
AUGMENTATION		9 880 €	103 431 €	73 339 €	42 585 €	123 508 €	266 900 €	136 021 €	55 078 €
AUGMENTATION en %		0,30	3,14	2,16	1,23	3,51	7,33	3,48	1,36



2025 : augmentation prévisionnelle des bases de 1.7%

- Pour La redevance d'enlèvement des ordures ménagère (REOM i) 2025:

Le territoire de la commune de Souleuvre en Bocage est soumis à la redevance incitative, les dépenses et recettes sont comptabilisées dans un budget annexe spécifique (SPIC) ;

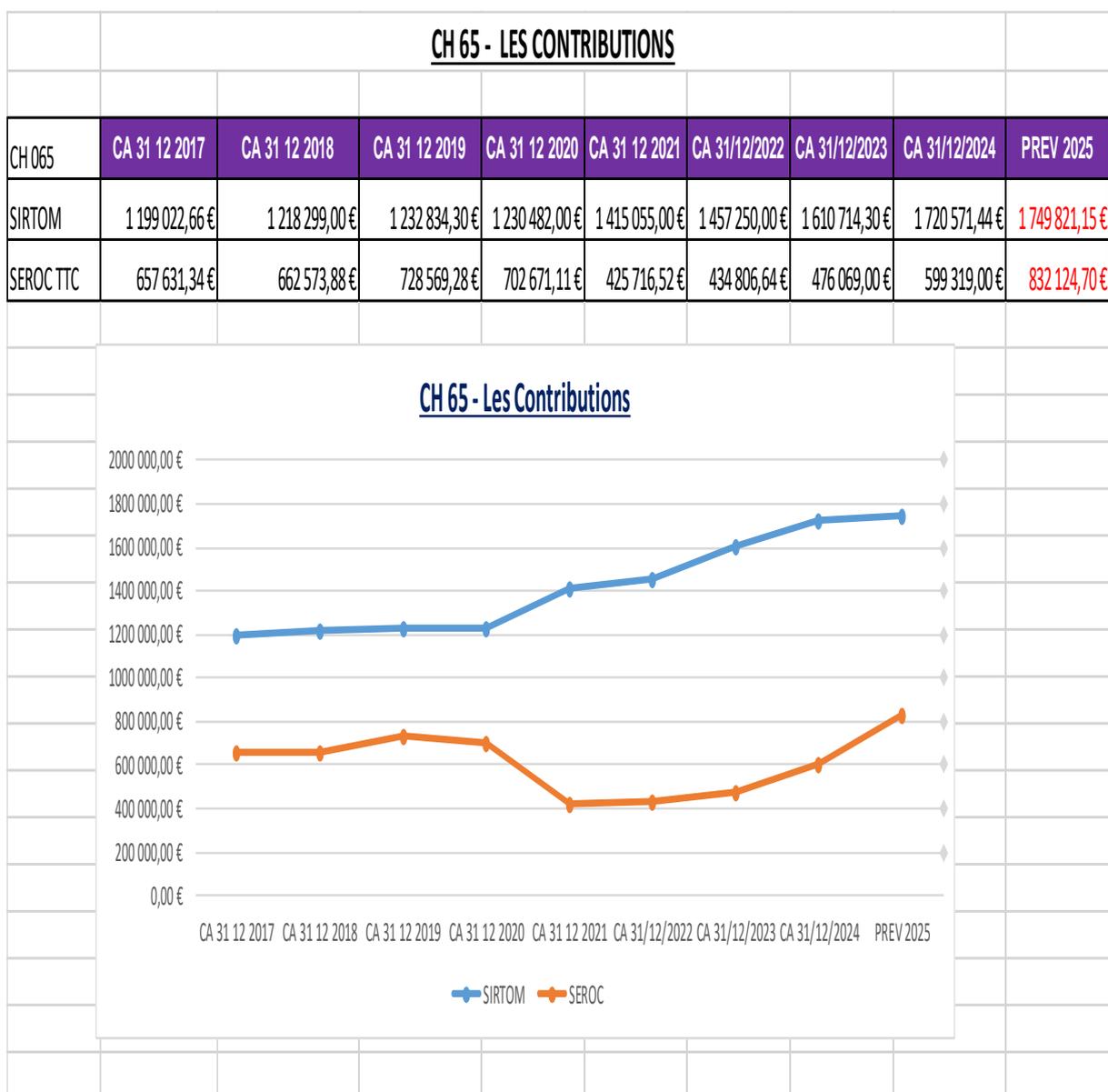
Par délibération en décembre 2024, il a été voté une augmentation de + 3.9 % des tarifs de la redevance pour 2025.

Total des recettes TEOM et REOMi

Fiscalité des Ordures ménagères	Ressources perçues en 2023 en €	Ressources perçues en 2024 en €	Ressources estimées pour 2025 en €
<b>TEOM</b>	3 907 975	4 043 996	4 099 074
<b>Redevance Spéciale</b>	191 542	236 957	240 000
<b>Redevance Incitative / REOMi</b>	649 577	673 426	699 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 749 094</b>	<b>4 954 379</b>	<b>5 038 074</b>

Comptes administratifs:

	Libellé	En k€ 2024	En k€ 2023	En k€ 2022	En k€ 2021	En k€ 2020
Chapitres	Recettes de fonctionnement	5 301	5 108	4 969	4 551	4 469
70	Produits de services : REOM 673 K€+ RS 236 K€	1090	1017	1 022	947	902
73	Impôts : TEOM	4043	3937	3 641	3 517	3 475
74	Dotations et participations	49	35	259	20	29
75	A. produits de gestion courante	2				
13	Atténuation de charges	112	90	42	32	50
77	Produits exceptionnels	5	29	5	35	13
	Dépenses de fonctionnement	5 191	4 746	4 722	4 111	3 973
11	Charges à caractère général: marchés déchèteries 557 K€ + carburant 196 k€ + achat de sacs 72 K€	1152	1020	1 289	882	719
12	Charges de personnel	1649	1621	1 523	1 375	1 313
65	contributions syndicats : 2319 k€	2374	2088	1 901	1 847	1 939
66	Charges d'intérêts	13	2	4	6	1
67	Charges exceptionnelles	3	15	5	1	1
	Epargne brute	110	362	247	440	496
16	Remboursement du capital	148	133	133	133	50
	Epargne nette	-38	229	114	307	446



## 8- La programmation des investissements 2025 par compétence

Pour l'exercice des compétences obligatoires

- Poursuivre les programmes d'investissements inscrits au budget 2024 restant à satisfaire,
- Les restes à réaliser engagés comptablement,

- **MOBILITE**

Le financement **du bouquet de mobilité** ( subventionné par le fonds vert \*) se détaille comme suit :

**\*Les chiffres en jaune** sont les montants totaux du service sans subvention. **Les chiffres en vert** sont les montants totaux des services estimés après les 50% de subvention des fonds verts.

Cinq projets ont été présentés dans le bouquet de service, seulement quatre d'entre eux seront expérimentés sur 2 ans.

Orientations budgétaires 2025

**Blablacar Daily – Service de co-voiturage soit 10 000€ d’enveloppe incitative + 8 316€**  
de service Blablacar

→ Total de **18 316 €** pour un an de service , considérant 50% de subvention pris en charge par les fonds verts, alors cela représente un coût de **9 158 €** par an TTC

**Conteneur stockage vélo :**

Pour un conteneur maritime de 20 pieds : 2 520€ le conteneur + 440€ de transport et de déplacements

→ Total de **2960€** pour un conteneur de 20 pieds (6m), soit un coût subventionné de **1 480€ HT**.

Pour un conteneur maritime de 40 pieds : un coût de **2 440€ HT**.

**Fredo – Location courte durée de VAE :**

**13 056.00€** TTC pour une location de 10 cadenas connectés pour 24 mois soit un coût final de **6 528€ TTC**.

**Transport A la Demande :**

**148 517€** d’enveloppe fixée sur l’année 2025 sans ajout kilométrique , après subvention le coût est de **74 258.50€ TTC**.

Pour financer cette compétence, le versement mobilité est la seule recette qui permettrait la mise en œuvre d’un programme ambitieux pour la mobilité .

Tableau des impacts de la nouvelle délégation de service public relative au réseau de transport public urbain et des mobilités en terme financier :

Coût prévisionnel de la DSP pour l’année 2025	Variation en % par rapport à 2023
879 085€	+ 7,25%

• **L’HABITAT**

La poursuite des opérations de rénovation de l’habitat initiée en 2024 sera financée tel que prévu dans le pacte fiscal par les taxes additionnelles TF-TFNB soit un produit attendu de **451 000 euros** .

• **SANTE**

**Programmation Pluriannuelle et objectifs de la compétence SANTE sur 2024-2026 :**

**Année 1 : 2024**

- **Le salariat de deux médecins** dont un médecin destiné à exercer à bord du medicobus  
Le salariat d’1 ETP ( 35h) en médecin généraliste : dépense annuelle estimée à 120 k€.

**Il est nécessaire de préciser qu’un remplaçant suite au départ d’un des deux médecins au centre de santé début septembre a du être recruté.**

- **L’acquisition du Medicobus** : livraison mars 2025

Financement de l’équipement par l’appel à projet lancé par l’ARS et pour lequel nous sommes lauréat. Du Mécénat a été sollicité auprès des pharmacies locales.

Pour mémoire :

**Achat 205 000 euros HT** dont financement par appel à projet ARS qui intervient en fonctionnement et investissement soit un total de subventions de 75 % environ (DETR pour 40 % et Région pour 75 000 euros) .

### Année 2 : 2025

- Le salariat de deux nouveaux médecins soit 1 ETP pour l'exercice à bord du médicobus
- Renfort en ressources humaines effectué en 2024 pour coordonner la compétence santé suite au transfert :
  - 2 médecins salariés (l'équivalent temps plein transféré de Valdallière )
  - 1 secrétaire médicale (transfert poste Valdallière)
  - 1 assistant médical (dans médicobus) : recrutement effectif à partir de fin février 2025
  - Recrutement nouveau d'un chargé de mission /coordonnateur de la politique santé communautaire en poste depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024 ( poste pris en charge par l'ARS à hauteur de 50 % ) .

### - Transfert du centre de Santé de Valdallière :

Le Centre de santé a été transféré au 1er octobre 2024, depuis nous avons recruté deux nouveaux médecins ( soit 1 ETP) . Pour 2025, deux autres médecins seront recrutés afin de stabiliser les effectifs totaux à 2 ETP. L'organisation des circuits du Médicobus sont en cours d'étude ( Copil) , une assistante médicale a été recrutée afin de suivre administrativement les rendez vous et la régie correspondante ainsi qu'assurer les absences de la secrétaire du centre de santé. Le Médicobus sera rattaché au centre de santé .

Plus globalement, l'équilibre entre charges médecins et recettes consultations est atteint pour l'année 2024 avec un total de recettes « consultations » de **138 806 euros** ( pour un total d'actes réalisés sur l'année de **5074**) .

**Actuellement 1 400 patients** sont déclarés au centre en tant que « médecin traitant ».

### - Projet d'extension du PSLA de Vire Normandie :

La mission de délégation de maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SHEMA (Société d'Economie Mixte), celle-ci a mené des réunions de concertations avec les professionnels de santé au vu de l'agrandissement des locaux . Le permis de construire va être déposé dans le courant du mois.

Une autorisation de programme de 800 000 euros HT avait été proposée au vote du conseil communautaire pour l'extension des locaux et l'amélioration énergétique du bâtiment, échelonnée comme suit :

**Pour 2024** (phase étude et diagnostic structure) : **120 000 euros HT**

**Pour 2025** (phase travaux) : **700 000 euros HT**

Le projet a été présenté à nos partenaires financiers qui ont répondu favorablement au financement du projet.

Ce soutien est conditionné à l'avis favorable du Comité Opérationnel Départemental par rapport au projet de santé coordonné de la SISA du PSLA de Vire étendu à l'antenne de Noues de Sienne.

- **Projet de création d'une antenne du PSLA de Vire à Noues de Siennes- réhabilitation des locaux.**

En partenariat avec l'EPF Normandie pour la partie friche et la commune, ce projet fera l'objet de la signature d'une convention partenariale pour la création d'une antenne de santé. Le coût du projet est aujourd'hui estimé à 2 000 000 euros HT dont 1 400 000 euros de travaux à la charge de l'intercom.

Ce projet présenté à nos partenaires sera soutenu financièrement ( plan de financement en cours avec CD 14 –FEDER – ETAT –REGION )

**Les autres projets intercommunaux sont inscrits dans le PPI ( cf.annexe)**

• **PETIT CYCLE DE L EAU ET GESTION DE LA STATION VAL MERIENNE**

Poursuivre les engagements financiers et investissements engagés sur 2024 avec un effort particulier lié à la gestion de crise et l'alimentation en eau potable ( dernier épisode neigeux de 2024) afin de renforcer et équiper la station :

↳ **volet investissements relatifs aux coupures d'électricité :**

- Un groupe fixe pour la station (usine) et le F1 et F1bis, il faut compter 35 000€ HT. Cette installation suppose aussi des frais annexes comme une dalle et l'installation d'inverseurs.
- Pour l'installation et l'équipement d'un groupe sur le F2 ou F3 (non alimenté par la même ligne électrique et qui a le plus important débit) il faut compter 20 000€ + 4 000€ pour installation sur remorque.  
Au niveau de l'installation d'inverseurs un précédent devis d'avril 2023, annonçait l'équipement à 10 300€ HT.

Soit environ **80 000€ / 100 000€ pour l'année 2025.**

↳ Côté fonctionnement / maintenance courante préventive et/ou réparation. Des éléments à arbitrer mais les priorités techniques sont les suivantes:

Priorité 1 : nettoyage du forage F2 : 24 000€ HT

Priorité 2 : Remplacement de la pompe de reprise de Condé (changée en 2018) : 5 620€ HT

Priorité 3 : changement de relais qui sont défectueux depuis la coupure de courant de novembre 2025 : 2 500€ HT

Priorité 4 : remplacer les compteurs de vente 3 000€ / débitmètre : 6 000€ HT en tout (mauvaises données soulevées lors du RPQS)

**Le prix de l'eau sera revu pour 2025 :**

Part variable : à 0.3334 €/m<sup>3</sup>

Part fixe : 78117

Le coefficient d'indexation pour la révision du prix de l'eau ( basé sur l'évolution des indices liés à l'électricité /travaux publics/Salaires) passe de 1.3248 en 2024 à 1.20 en 2025 **soit une incidence à la baisse sur le prix** de l'eau ( essentiellement due à la baisse du coût de l'électricité) ;

**Orientations budgétaires 2025**

• **GEMAPI (entretien bocager et restauration cours d'eau ) /bilan 2024**

	Indicateurs	BUDGET GEMAPI REALISE 2024		
		Montant total	Subventions*	Reste à charge IVN
Service "Gestion des Milieux Aquatiques"	2 techniciens pour suivre les actions et accompagner les collectivités et les usagers dans les projets en lien avec les cours d'eau, les zones humides, le bocage,...	79 435,42 €	64 794,20 €	14 641,22 €
Restauration des cours d'eau	7,7 kilomètres de cours d'eau restaurés chez 43 riverains différents 1 projet innovant de remise en fond de vallée du ruisseau de la Triboudière	269 942,64 €	280 549,78 €	-10 607,14 €
Lutte contre le ruissellement de l'eau et l'érosion des sols	4 100 mètres de talus créés (tranche 2024-2025) 5 949 arbres plantés (tranche 2023-2024) 39 parcelles agricoles concernées sur 23 exploitations différentes 7 695 mètres de talus bocagers créés chez 20 exploitations agricoles différentes	88 642,23 €	90 684,00 €	-2 041,77 €
Lutte contre les rongeurs aquatiques	3 345 rongeurs capturés	36 209,50 €		36 209,50 €
Participation aux structures extérieures	Adhésion au SIAES Participation au SAGE de la Vire Participation au SAGE Côtiers Ouest Cotentin	17 598,01 €		17 598,01 €
	<b>TOTAL</b>	<b>491 827,80 €</b>	<b>436 027,98 €</b>	<b>55 799,82 €</b>
			Taxe GEMAPI collectée en 2024	<b>160 968,00 €</b>
			Exédent à reporter en 2025	<b>105 168,18 €</b>

Au cours de l'année 2024, l'Intercom de la Vire au Noireau a été accompagné financièrement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de ses travaux de restauration des cours d'eau et de lutte contre le ruissellement de l'eau et l'érosion des sols. Pour les tranches 2023-2024 et 2024-2025 du programme de travaux bocagers à rôle hydraulique et pour les tranches 3 et 4 du programme de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre, l'Intercom de la Vire au Noireau bénéficie ponctuellement d'un accompagnement du FEDER.

\* les subventions FEDER ont été rattachées à partir de 2024 alors que les travaux ont été réalisés et facturés dès 2023 conformément au planning, ce qui explique que les montants des subventions escomptées sont supérieures aux dépenses.

Pour l'année 2025, les dépenses globales de fonctionnement et d'investissement connaîtront une augmentation maîtrisée avec notamment la réalisation de deux études hydrauliques sur le territoire : **Ruisseau des Houilles et au niveau de Pontécoulant.**

- Le remplacement d'un véhicule de service et de petit matériel de jaugeage s'avèrent nécessaire pour la réalisation des missions des techniciens « Gestion des Milieux Aquatiques ». L'année 2025 verra aussi la finalisation de la tranche 5 concernant les travaux de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre.
- Les premiers travaux du nouveau programme de lutte contre le ruissellement de l'eau et l'érosion des sols se réaliseront. L'augmentation des dépenses ponctuelles sera absorbée par l'excédent, tandis que les dépenses de fonctionnement sont reconduites à même hauteur pour 2025.

Soit un besoin de financement par la taxe GEMAPI **estimé à 160 000€ pour 2025.**

• **Compétence Déchets :**

Une ligne de trésorerie a été souscrite par délibération de décembre 2023 ( pour 1 500 000 euros maximum) pour couvrir les dépenses à intervenir en 2024 dans l'attente d'un financement par emprunt.

Les dépenses d'investissements prévues sur les budgets TEOM et REOM sont estimés à **98 k€ pour 2025 VS 114 k€ en 2024.**

Orientations budgétaires 2025

Le travail sur le calcul de la future redevance ( grille) sera établi au printemps et présenté en commission générale en juin 2025.

2024 a été consacrée aux études /marché de maîtrise d'œuvre (groupement de commande avec le SEROC dans le cadre de l'aménagement du pôle environnement) pour la construction de la nouvelle déchèterie.

Le permis de construire et la déclaration ICPE ont été approuvés en juillet 2024.

Pour la gestion et le suivi de ce programme pluriannuel, il conviendra de reconduire les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) inscrits en 2024.

#### **AP Déchèterie cf. PPI en annexe**

- **Communication :**

La mise en œuvre des compétences actuelles et nouvelles seront mises en valeur par une stratégie / plan de communication en 2025 suite au recrutement au 1<sup>er</sup> février de la chargée de communication .

Il vous est proposé de consolider les dépenses de communication antérieurement ventilées par compétence et projet , en une inscription budgétaire globale qui couvrira dans un premier temps le déploiement de la stratégie de communication ( bulletin communautaire, flyers compétence déchets, mobilité et santé...).

- **Siège communautaire / Autorisation de programme :**

**2023 / CP engagés: 409 486 €**

**2024 / CP engagés ( maîtrise d'œuvre) : 11 774 € les coûts de maîtrise d'œuvre sont engagés pour 323 922 euros**

**2025 / CP prévus: 3 828 740 € dont 515 K€ de FCTVA**

**2026 / l' AP sera à prolonger sur 2026 .**

- **Marché Chemins de randonnée :**

Marché triennal en 2022-2024 coût de : **180 151 euros** a pris fin. Le marché sera relancé en mars en tenant compte du diagnostic général des chemins réalisé par le référent de l'officedu tourisme permettant une gestion différenciée des chemins en fonction de leurs critères.

Estimation subvention annuelle CD14 : **39 200 €.**

- **Attractivité du territoire :**

Cette compétence clé représente un poids budgétaire significatif :

- les budgets annexes de stock totalisent en dépenses d'investissements et de fonctionnement **2 K€ millions d'euros aux comptes administratifs provisoires 2024**
- le budget annexe Atelier Relais quant à lui représente **1 .18 million d'euros dont 666 K€ en investissement).**

➤ **Développement Economique :**

Des travaux conséquents de requalification de zones et des espaces publics ( voirie, cheminement doux et espaces verts) sur les zones de le Gast et de Roullours seront pris en charge par le budget principal .

Des financements par emprunt sont à prévoir.

**Orientations budgétaires 2025**

Pour rappel , enveloppe des travaux de 1 396 000 euros HT ( 1ere phase du Gast pour **1 050 000 euros** et le grand pré pour **396 000 euros** ) .

**Le programme pluriannuel de Le Gast s'élève à 2 500 000 euros HT** avec des subventions à hauteur de :

Département du Calvados pour 300 000 euros sollicités

Fonds vert mobilité Etat pour **425 450 €**

Région Normandie pour **425 000 €**

- Poursuite de l'animation et gestion des projets économiques :  
dont la vente de foncier économique sur PIPA II.
- Reconduction des dépenses engagées en 2024 et restants à réaliser,

### **Principales dépenses en 2025 :**

#### Pôle de Vire

- La Papillonière – immobilier d'entreprise : 30 000 euros (maîtrise d'œuvre)
- Réparations installations électriques suite aux dégradations : 62 000 euros
- Le Maupas : reprise de voirie pour 100 000 euros HT.

#### Pôle de Condé :

- Travaux de réfection de chaussée pour 66 000 euros
- Aménagement du PAE Mont Martin pour 60 000 euros.

Gestion des PAE : enveloppe globale de 41 200 euros ( signalétique, éclairage public , voirie...)

- Compétence Enseignement supérieur

- Travaux de façade de l' IUT : **148 265 euros** .
- Formation et emplois – orientation 2025: **6000 euros**
- Convention Greta : **21 000 euros** (dispositif campus connecté financé à 80 %)

## **9- La dette et financement des investissements**

a) Encours dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour mémoire :

Budget annexe REOMI

**Prêt de la banque du Territoire** ( déchèterie) mobilisé en 2024 :

Prêt 2 000 000€

Taux 1.76%

1<sup>ère</sup> échéance : 09/2023- montant de l'échéance 24 731.70 €

Durée : 25 ans

**Ligne de trésorerie Caisse d'épargne** , contractée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'un montant de 500 000 euros (à renouveler sur 2025).

Modalités : indice ester + 0.60 %

b) Besoins de financements nouveaux :

Budget annexe Ateliers Relais

**Deux nouveaux emprunts** validés par le conseil de fin d'année 2024 :

Emprunt atelier relais pour le financement du dossier « friche granimarbre » pour 190 k€ ( livret A +0.60 % )

Emprunt atelier relais pour le financement de l'atelier de couture RWC ( financé à l'acquisition avec les fonds propres du budget principal) soit 400 K€ ( taux fixe 3.31 % avec la crédit agricole)

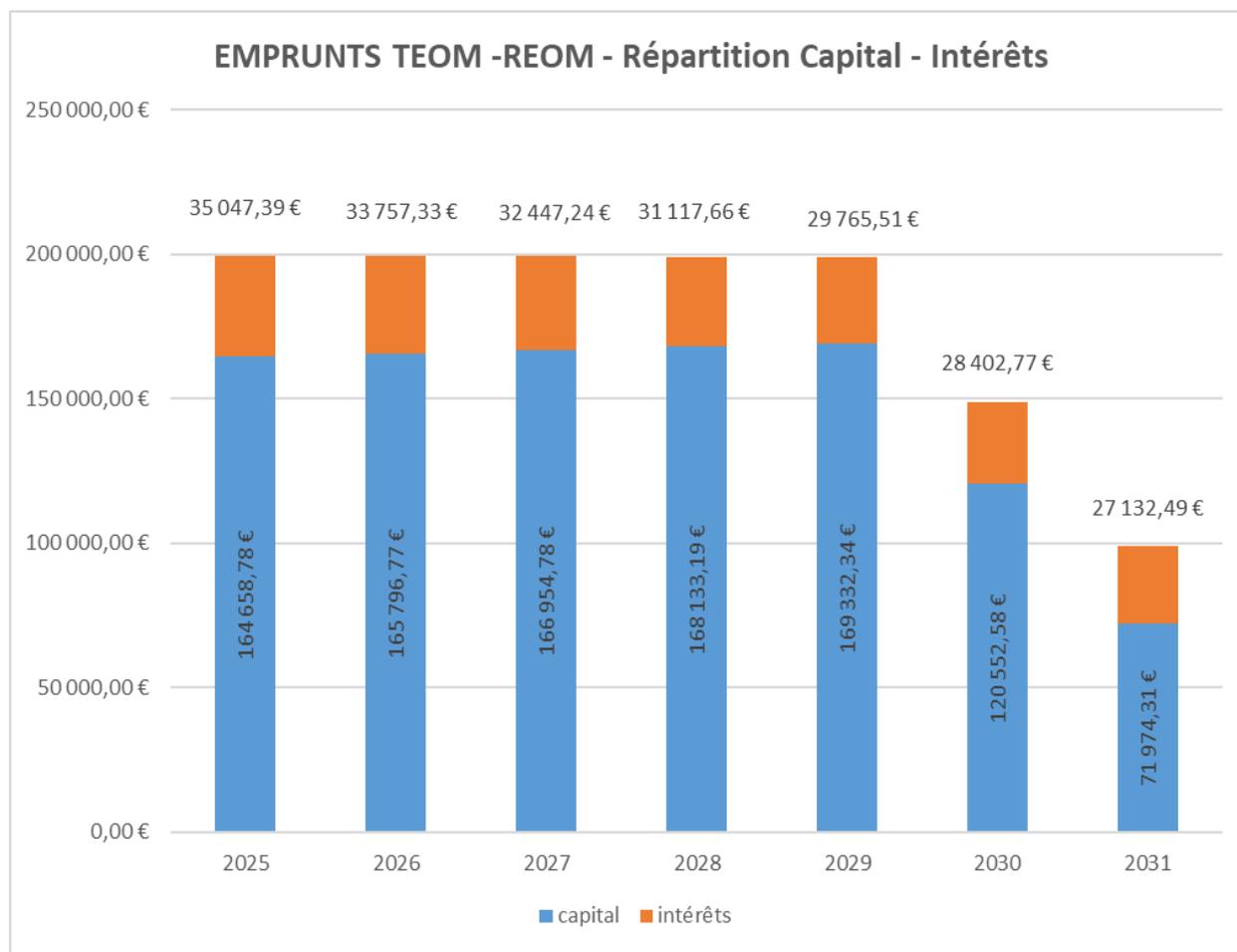
**Deux emprunts** réalisés lors de la construction de la maison de santé de la Graverie seront à intégrer en 2025 suite au transfert de compétence.

**Nouvel emprunt** à réaliser sur le budget principal en fonction du calendrier des travaux : financement des travaux de voirie ( 1 000 000 euros ? ou sur fonds propres )

*La dette consolidée tous budgets. Cf. document joint en annexe.*

*Dette budget annexe TEOM REOMI :*

EMPRUNTS	2025	
	capital	intérêts
EMPRUNTS ACHATS BENNES 1 000 000€	90 000,00 €	701,43 €
	10 000,00 €	77,94 €
EMPRUNT DECHETERIE 2 000 000€	64 658,78 €	34 268,02 €
	<b>164 658,78 €</b>	<b>35 047,39 €</b>



## **10- Perspectives et Pacte Fiscal 2025**

### **Budget principal – pour rappel prospective perte de recettes réelles de fonctionnement/ charges complémentaires**

Les principales variations :

- progression limitée du produit fiscal sous l'effet de la revalorisation des bases fiscales **(+1.7% ou + 7500 €)**
- baisse annuelle de la DGF liée à la baisse du CIF depuis 2017 soit **environ - 120 000 euros par an** .
- variation structurelle au niveau des paies (cotisation CNRACL) impact à la charge de l'employeur de **+ 38 000 euros**

### **Evolution de la fiscalité en 2025**

#### **a) La Taxe GEMAPI**

Le taux de la taxe GEMAPI sera fixé par les services fiscaux en fonction du produit attendu et restant à financer au budget 2025.

Dans ces conditions, il vous est proposé d'appeler **un produit de 160 000 euros.**

#### **b) Maintien du taux de fiscalité « ménage » additionnelle**

Il est proposé le maintien des taux de fiscalité additionnelle 2024 pour 2025 sur la Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties (TFPB et TFNB) étant précisé l'effet mécanique d'évolution des recettes par la revalorisation des bases prévues en 2025.

Le conseil communautaire votera les taux de fiscalité additionnelle suivants :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 0.84 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 0.83 %

Il avait été décidé de financer une partie des investissements réalisées dans le cadre de la compétence santé par la fiscalité ménage ( étant précisé qu'aucun transfert de recettes n'a été réalisé par les communes lors du transfert de compétence- cf. CLECT) .

Il vous est proposé d'observer une année d'exercice –année 2025 afin d'évaluer les besoins en financement que cette compétence demandera.

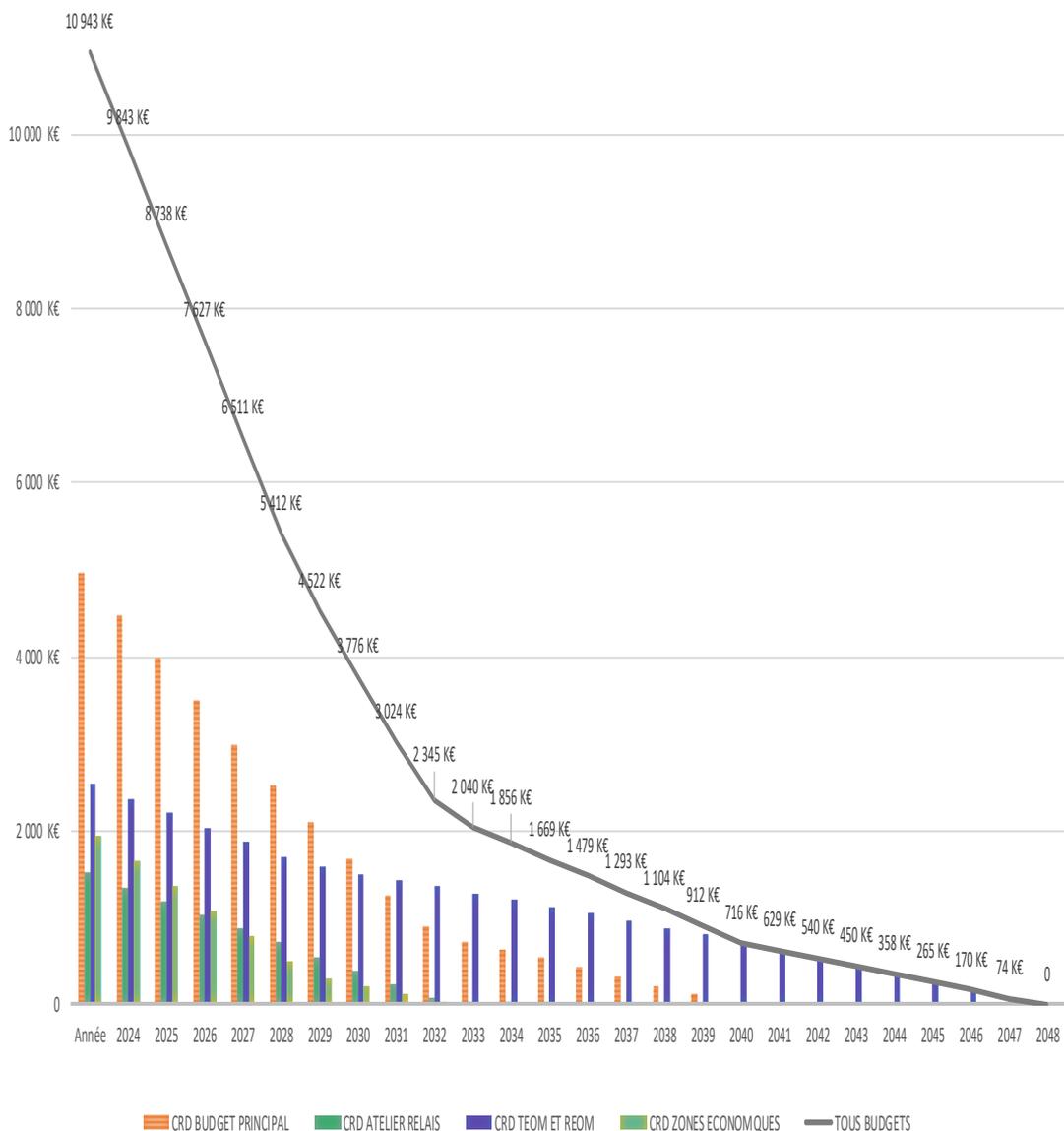
#### **c) Versement Mobilité et politique Mobilité**

A ce jour, l'IVN n'a pas mis en place le versement mobilité.

## Annexes : Etat de la dette consolidée tous budgets

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
CRD BUDGET PRINCIPAL	4 956 K€	4 471 K€	3 982 K€	3 489 K€	2 992 K€	2 512 K€	2 094 K€	1 671 K€	1 243 K€	890 K€	730 K€	632 K€	532 K€
CRD ATELIER RELAIS	1 510 K€	1 351 K€	1 192 K€	1 032 K€	873 K€	713 K€	553 K€	393 K€	233 K€	73 K€	27 K€	18 K€	9 K€
CRD ZONES ECONOMIQUES	1 943 K€	1 652 K€	1 361 K€	1 069 K€	778 K€	487 K€	296 K€	205 K€	114 K€	23 K€			
CRD TEOM ET REOM	2 534 K€	2 369 K€	2 204 K€	2 037 K€	1 868 K€	1 699 K€	1 579 K€	1 507 K€	1 434 K€	1 359 K€	1 284 K€	1 207 K€	1 128 K€
TOUS BUDGETS	10 943 K€	9 843 K€	8 738 K€	7 627 K€	6 511 K€	5 412 K€	4 522 K€	3 776 K€	3 024 K€	2 345 K€	2 040 K€	1 856 K€	1 669 K€

### PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE TOUS BUDGETS



3 nouveaux emprunts

Atelier Relais à partir de 2025

BP - Reprise de l'emprunt de La Graverie

**Ratio dette par habitant pour IVN : 229 euros /hbt (moyenne strate EPCI: 770 euros /hbt).**